

COMPTE-RENDUS

FORMATION SPÉCIALISÉE

En 2023, dans la foulée des élections professionnelles de fin d'année, était prévue une « simplification » des instances syndicales, avec la suppression des Comités Hygiène Sécurité et Santé au Travail (CHSCT), et la mise en place d'une instance unique, le Comité Social d'Administration (CSAL).

Dans les faits, outre le CSAL, une Formation Spécialisée Santé Sécurité Conditions de Travail (FS) est mise en place, se voyant attribuer les prérogatives des ex-CHSCT.

La première réunion de la Formation Spécialisée de la DIRCOFI Sud Pyrénées se tenait dans ce cadre, le jeudi 01/06/2023.

Étaient présents lors de cette réunion:

- 5 représentants pour Solidaires Finances Publiques,
- 2 représentants pour la CGT,
- l'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST), (*fonctionnaire du Secrétariat Général du ministère*)
- le médecin de prévention,
- l'animatrice de la politique ministérielle de prévention (APMP), (*fonctionnaire du Secrétariat Général du ministère travaillant en collaboration avec l'ISST*)
- l'assistante de prévention de la DIRCOFI (AP),
- 4 représentants de l'administration

En réponse aux résultats de notre enquête « contrôle fiscal, prenons et libérons la parole » ([à lire ici](#)) à laquelle près de 1 000 collègues ont répondu, le directeur a renouvelé les observations formulées lors des précédentes instances, à savoir :

- que les réorganisations suscitaient toujours des inquiétudes mais les moyens du contrôle fiscal sont renforcés à maints égards : plus de moyens de lutte contre la fraude avec « beaucoup d'évolutions » ; renforcement des équipes (annonce de 1500 emplois pour le CF) ; amélioration de nos procédures avec de nouveaux outils (analyse risque) ;
- s'agissant des conditions de vérification qui se tendent, le directeur se dit attentif en rappelant que le moindre incident doit remonter mais qu'il y a toujours eu des périodes de tension et que le contrôle fiscal ne sera jamais totalement accepté. La loi ESSOC donne justement les moyens d'améliorer la perception du contrôle.

S'agissant du « renforcement » affiché des moyens, lors du CSA ministériel du 11/05/2023, le Ministre a fini par admettre que les 1 500 emplois supplémentaires pour le contrôle fiscal se feront dans les enveloppes budgétaires déjà actées. Il ne s'agit donc pas de créations supplémentaires pour la DGFIP mais bien de redéploiements. Mais nous pourrions évoquer également les moyens techniques (CFIR), la question de la formation, la question du cadre juridique, ce que les répondants à l'enquête susvisée n'ont pas manqué de développer.

Par ailleurs, nous contestons l'argument selon lequel la loi ESSOC est un outil permettant de mieux exercer nos métiers. Cette loi introduit des modifications dans la pratique et la philosophie du contrôle fiscal en l'inscrivant dans une démarche de régularisations (voire d'impôt « négocié » dans certains cas), en limitant le contrôle fiscal externe au profit de procédures plus rapides et ciblées effectuées du bureau, en posant des contraintes nouvelles pour les collègues et en venant alourdir un climat de défiance déjà existant.

Le renversement de perspective du contrôle fiscal est bien en cours, étant davantage considéré par les pouvoirs publics comme un audit voire une prestation de service que comme un contrôle mené au service de l'intérêt général dont l'objectif est d'identifier l'impôt éludé et de sanctionner le non respect du droit.

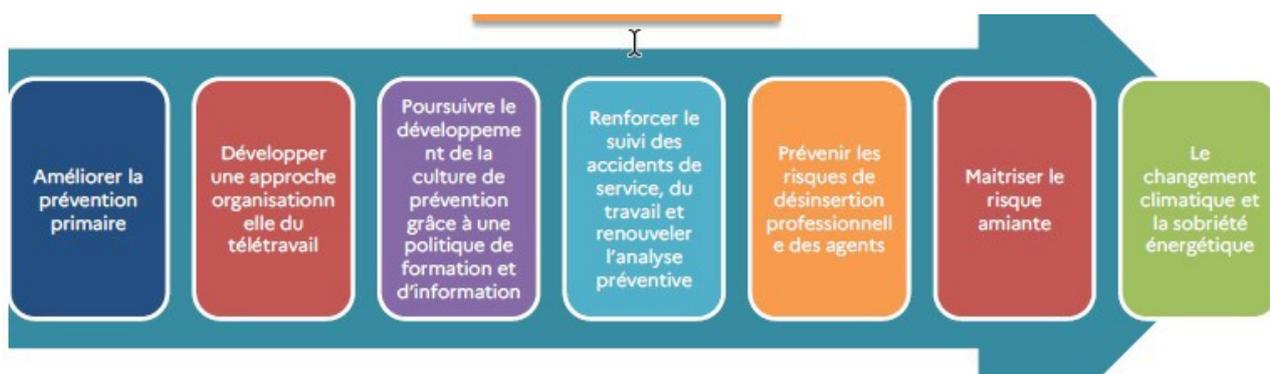
Installation de la formation spécialisée

L'administration a souhaité élire une ou un secrétaire syndical, mais en l'absence de règlement intérieur, les deux organisations syndicales ont refusé cette élection.

Le Président, l'inspecteur santé et sécurité au travail et l'animatrice de politique ministérielle de prévention ont proposé de nommer pour cette instance un secrétaire syndical ponctuel. En raison de la baisse constante des droits syndicaux, aucune OS n'a souhaité endosser cette charge.

Présentation de la note d'orientation ministérielle Santé, Sécurité et conditions de travail. Rôle de l'animatrice de la politique Ministérielle de Prévention (APMP)

L'APMP a présenté la note d'orientation ministérielle pour 2023 qui repose sur 7 leviers « dont les directions doivent s'emparer et décliner localement » :



Au niveau des crédits :

- crédits ministériels de **107€ Brut / agent** avant réserve de 9 % pour la DIRCOFI (l'enveloppe budgétaire qui se montait **auparavant à 148€/ agent**) ;
- accès à l'enveloppe régionale de formation de 3 913 € soit 20 €/agent

Pour solidaires finances publiques, le volontarisme affiché n'est pas vraiment traduit dans les faits. Clairement, comme c'est le cas pour l'Action Sociale, le ministère rogne un peu plus chaque année sur tous les budgets.

Nous avons interrogé la direction pour avoir des précisions sur la déclinaison locale de la note d'orientation ministérielle et si des priorités locales avaient été définies. Pour la direction, l'action de la DIRCOFI s'inscrit déjà dans ces différentes orientations, tant dans le domaine de l'énergie, que dans celui du télétravail ou encore celui considéré comme une priorité de la sécurité des agents.

Solidaires Finances Publiques a demandé des précisions sur la formation au secourisme en santé mentale, figurant dans la note d'orientation, notamment en quoi cela consiste. L'ISTT a répondu qu'il s'agissait d'une nouvelle formation, qui sera progressivement mise en place au sein du ministère (formation de formateurs en cours).

Les élus de Solidaires ont également demandé des précisions sur la notion de désertion professionnelle. L'APMP a indiqué qu'il pouvait s'agir de l'accompagnement du retour à l'emploi des agents en raison de leur état de santé. La direction a indiqué que pour des raisons diverses qui peuvent tenir à des situations personnelles ou médicales, des programmes adaptés peuvent être mis en place (il a été précisé que c'était le cas pour deux collègues à la DIRCOFI).

Suite à l'abrogation des mesures liées à la pandémie, le régime de télétravail de droit commun s'applique (pour la DIRCOFI Sud Pyrénées, au-delà de d'une demande de deux jours par semaine, la direction examine les situations personnelles et le directeur donne son avis).

> Cela étant, nous vous rappelons que toute difficulté de santé peut également faire l'objet d'un aménagement avec le médecin du travail, seul compétent pour les aménagements de postes. En cas de difficultés, il faut donc demander à le rencontrer, en transmettant une demande au service RH. S'agissant des visites médicales d'information et de prévention, la direction a rappelé lors du précédent CSA que la périodicité étaient biennales pour les vérificateurs et quinquennales pour les personnels sédentaires (âges finissant par 0 ou 5).

Offre de formation en santé et sécurité au travail

L'AP et l'APMP ont rappelé que le recensement des besoins était opéré auprès des agents à l'automne par messagerie avec en pièce jointe le catalogue complet d'offre de formation en matière de santé et de sécurité au travail. Sur la base de ce recensement, le nombre et la nature des sessions sont planifiés par l'AMPM et des dates sont alors proposées aux agents.

75 agents de la DIRCOFI ont bénéficié d'une formation en 2022 pour un budget de 5 433€ :

- prévention du risque routier (vélo et auto) : 5 ;
- prévention des troubles musculo squelettiques : 1
- prévention du risque incendie : 20
- stage secourisme : 15 ;
- prévention des RPS : 33

L'AP note un écart entre les risques mentionnés au DUERP PAP (en particulier s'agissant des RPS) et la faible demande de formation sur ce point particulier. Nous n'avons pas approfondi ce point en séance car il est à l'ordre du jour d'un groupe de travail DUERP/ PAP (le 12 juin).

L'APMP a indiqué qu'elle avait sensibilisé les différentes directions à la question des désistements. L'ISTT et le directeur ont souligné que des efforts devaient être menés de chaque côté et que volontarisme et assiduité étaient en effet attendus des agents sur ce point.

> Pour Solidaires Finances Publiques, les causes de cette faible demande sont multiples. Pointer un manque de volontarisme des collègues nous semble pour le point réducteur si ce n'est particulièrement inapproprié. La sécurité, la santé et les conditions de travail sont en effet l'affaire de tous, mais il convient de tout mettre à plat et là encore d'interroger l'organisation du travail, ses charges, ses évolutions, ainsi que des causes matérielles telles que le circuit des candidatures, les modalités de diffusion du catalogue (annualité), la qualité et la localisation de l'offre de formation (essentiellement sur Toulouse). Ce dernier point a soulevé de nombreuses questions lors de la séance.

Sur la possibilité de tenir des formations hors Toulouse et/ou de rattacher des collègues à des formations proposées par les directions locales, le directeur a indiqué que des solutions seraient recherchées au cas par cas, mais le circuit reste flou... Il rappelle néanmoins que le principe reste celui d'un recensement des candidatures à partir du catalogue diffusé annuellement par la DIRCOFI.

Faites nous remonter vos difficultés, avis ou retour sur les stages proposés.

Point sur les fiches de signalement, les accidents du travail, le registre santé et sécurité au travail (point a été ajouté à l'ordre du jour à la demande des élus).

Tous les signalements remontant à la formation spécialisée, que ce soit à partir d'une déclaration d'accident, d'une fiche de signalement, d'un registre santé et sécurité au travail ont pour objectif d'améliorer la connaissance des risques pour ensuite compléter la prévention à mettre en place.

En fonction des circonstances, certains de ces signalements peuvent être l'occasion de décider d'une enquête, d'une visite de site, de solliciter une intervention sur place du médecin de prévention et de l'inspecteur santé et sécurité au travail.

Fiche de signalement RPS :

3 fiches de signalement RPS émises au cours de l'année 2022 ont été communiquées à la formation spécialisée (absence de fiche depuis le début de l'année 2023). La Direction a indiqué s'attacher à répondre de la manière la plus proportionnelle possible à chaque incident, ce que nous n'avons pas contesté sur le fond (au reste, le détail des fiches n'a pas été examiné en séance, la direction considérant qu'elles avaient fait l'objet d'une présentation en CHSCT). En matière de remontée des incidents, le directeur a rappelé, comme lors de la dernière instance qu'il pouvait y avoir une forme d'autocensure de la part des agents avec l'idée de redouter un jugement sur sa propre gestion des événements ou d'un envenimement en cas d'intervention de la direction.

Ayant connaissance de fiches rédigées par des agents mais non communiquées à l'instance par la direction, les deux organisations syndicales ont souhaité ouvrir le débat sur le circuit et l'examen des fiches de signalement (au sein de la direction, auprès des acteurs de la prévention et en retour auprès des agents).

S'agissant de la première réunion de la formation spécialisée et d'un nouveau mandat, la clarification des rôles et missions de chaque intervenant, sur la base des cas rencontrés en 2022 nous semblait constructive en termes de méthode et qui plus est parfaitement légitime.

Il a été particulièrement difficile d'avancer sur l'appréhension locale de la fiche de signalement lors de cette instance.

Pour Solidaires Finances Publiques, la note du 08/04/2013 du bureau RH2B opère en effet une distinction entre :

- la « fiche de signalement RPS » du bureau RH2C, relative à la prévention du risque psycho social (circonscrite à un usage interne *pour la mobilisation des acteurs de prévention*). Le mémento annexé à cette fiche dispose en effet qu'elle doit être utilisée par la victime de l'agression elle-même ou en cas d'incapacité par un témoin ou un collègue de bureau. *La fiche est envoyée à l'assistant de prévention qui assure la transmission aux différents acteurs de l'hygiène et de la sécurité (ISTT, médecin de prévention, assistant de service social, CHSCT) .*
- et la « fiche de signalement des agressions contre les agents » du bureau RH2B. Cette fiche est renseignée par le service RH des directions et transmise au bureau RH2B conformément à un protocole d'analyse et de traitement des incidents (qui détermine une échelle de gradation pour la prise en charge des agressions et des suites à donner, notamment pénales : protection fonctionnelle).

Pour Solidaires Finances Publiques, à partir du moment où une « fiche de signalement RPS » est rédigée par un agent et communiquée à l'AP elle doit être transmise aux acteurs de prévention, nonobstant la qualification de l'incident apportée par la direction (une fiche de signalement RPS n'a pas à être « déqualifiée » et un retour vis à vis du collègue est attendu) dans tous les cas;

Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet lors des prochaines instances afin de lever les doutes :

- d'une part, car il nous semble nécessaire de définir une méthode pour que les acteurs de la prévention soient informés en temps réel de tout accident et de toute agression pour en assurer le suivi et agir en cas de besoin ;
- d'autre part car il est nécessaire que ces outils et dispositifs soient connus de tous (lors du dernier CSAL du 12/04/2023, nous avons rappelé à la direction que ces dispositifs étaient mal connus et souhaité que des rappels soient fait en réunion de service).

> *Si vous êtes amenés à rédiger une fiche de signalement RPS, n'hésitez pas à nous mettre en copie au moment de son envoi à l'assistant de prévention.*

Accidents du travail

5 accidents de service ont été déclarés au cours de l'année 2022, reconnus en totalité imputables au service (1 accident du travail (chute) et 4 accidents de trajet).

Registre santé et sécurité au travail

Aucune annotation pour 2022 et 2023, ce qui est objectivement une bonne chose. Mais encore faut-il avoir connaissance de l'existence du registre et le trouver sur le site Ulysse local...

Budget

La difficulté de l'exercice est d'identifier d'éventuelles dépenses qui ne relèveraient pas du budget FS mais du budget DGF (dotation globale de fonctionnement de la direction). Néanmoins, il faut que nous votions la totalité de notre enveloppe et si nous ne proposons pas d'autres dépenses à la place, le budget non voté sera perdu.

Nous avons convenu avec la direction qu'un recensement des besoins en début d'année auprès des chefs de services, sans se préoccuper de l'affectation budgétaire serait opéré l'an prochain, comme cela était le cas avant la crise sanitaire.

L'examen de ce budget en instance locale est une nouveauté. Les dépenses proposées par la direction sont dans l'intérêt des agents. Si nous émettons des votes réservés ou négatifs sur certaines dépenses, ce n'est pas sur leur bien fondé mais sur leur affectation. Si nous n'avons plus de budget FS car nous avons accepté des financements DGF, nous n'aurons plus de marge de manœuvre de décisions et de discussion si des mesures d'accompagnement doivent être prises en urgence.

Nature	Lieu	quantité	Prix TTC	quantité	Prix TTC
ventilateur	Rodez	1	100,00	1	100,00
gourdes isotherme	Dircofi ensemble des agents	210	2 495,00	100	1 188,00
sacs a dos	Dircofi ensemble des agents	20	1 296,00	20	1 296,00
porte-manteau	Dircofi ensemble des agents	10	436,00	10	436,00
panneaux liege	Merly	12	360,00	12	360,00
support ecrans double	Dircofi ensemble des agents	20	4 032,18	20	4 032,18
souris ergo	Dircofi ensemble des agents	40	497,44	40	497,44
claviers, tapis, pavé numérique	Dircofi ensemble des agents		865,00		865,00
lampes torche	Merly	14	152,00	14	152,00
Akoustisud	Merly	rdc bruit clim	4 645,20	rdc bruit clim	4 645,20
DEPIGEONNAGE	Merly	1	2 620,80	1	2 620,80

- Deux ventilateurs seront financés pour le site de Rodez ;
- 5 supports écran double sont financés
- Nous avons considéré que les porte-manteaux et panneaux de liège relevaient de la DGF ;
- S'agissant de l'achat de gourdes, elles seront financées sur la base d'un recensement.

N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins en rapport avec la santé la sécurité et les conditions de vie au travail sur vos sites.

Information sur la compétence géographique des brigades toulousaines

A notre demande, le directeur a présenté la note relative au protocole d'attribution des fiches de programmation entre les brigades de Toulouse. La note a été diffusée par messagerie le jour le l'instance. Nous n'avons pas d'informations complémentaires à vous restituer. N'hésitez pas également à nous contacter pour nous faire part de vos observations.

CSA LOCAL

Un seul point à l'ordre du jour concernant ce CSA : le bilan de la campagne 2022 des entretiens professionnels :

- 4 entretiens non réalisés en raison d'un refus de l'agent ;
- 1 recours devant l'autorité hiérarchique.
- aucun appel

Concernant la campagne en cours, nous vous renvoyons au compte-rendu du CSAL du 12/04/2023.

*
* *

Questions diverses

Travaux :

Les travaux à la cité administrative de Carcassonne devraient durer un moment (ravalement de façade accompagné d'isolation par l'extérieur). Le suivi est assuré par la direction locale.

Le chef de brigade est l'interlocuteur privilégié sur site. Une réflexion est en cours concernant la suppression des places de parking : le sujet est délicat car il n'existe pas, à ce jour, d'espaces de stationnement privé à proximité.

Parking compans (Toulouse)

L'ISTT a confirmé que les places mises à dispositions au parking de Compans (via l'Université et la DRFIP31) ne seront plus prises en location lors du déménagement de la Cité administrative à Jolimont.

La direction a pris note de cette information. Une solution devra être recherchée pour les utilisateurs de la DIRCOFI.

Appel à candidature auxiliaires

Nous avons demandé des précisions sur les modalités d'accès aux emplois d'auxiliaires (remplacement accueil, travaux d'archivages). La direction a indiqué que la DIRCOFI dispose d'1,1 ETP dédié à des travaux et que toutes les candidatures (qui sont à adresser à la division RH) ont pu être satisfaites pour cet été. Nous avons demandé à ce que la Direction informe à l'avance ses agents sur les modalités de recrutement des auxiliaires.

Planning véhicules

La question de la mise en ligne d'un planning de réservation des véhicules de service, accessible et modifiable en ligne a de nouveau été posée (comme cela avait été le cas lors de CTL précédents). Nous avons à nouveau souligné que de tels outils étaient mis à disposition dans d'autres directions. A suivre...

Mutations

A la date de l'instance, les dates limites de dépôt des candidatures pour le mouvement interne des A n'étaient pas dépassées. Le directeur a communiqué les arbitrages opérés en terme d'emplois :

- Pour la catégorie B : 3 arrivées pour 4 postes disponibles (1 à Perpignan et 3 à Toulouse). Le poste de secrétariat du directeur ne sera pas pourvu. Pour Toulouse, les arrivées ou mouvements concerneront ainsi les deux postes libérés à la division 2 et au pôle de contrôleurs des brigades.
- Pour la catégorie A : suite à la publication du mouvement national, deux postes sont non pourvus (résidences de Mende et Toulouse). Le directeur a indiqué que ces vacances de postes concerneraient des postes en brigade de vérification (arbitrage non rendu à la date de l'instance pour la résidence de Toulouse). Le nombre d'opération sera donc revu à la baisse.